

Recensement de la population

Information sur les nouveautés du recensement de la population 2019

1. Report de l'EAR 2021

Du fait de la situation sanitaire, la collecte de l'enquête annuelle de recensement (EAR) de 2021 a été reportée à 2022, à l'exception du territoire de Mayotte et du recensement des bateliers. Malgré ce report, l'Insee a produit les populations légales et les résultats statistiques du recensement de la population 2019 selon le calendrier habituel en adaptant ses méthodes de calcul.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la fiche-conseils [Adaptation des méthodes de calcul des populations légales et des résultats statistiques du recensement de la population suite au report de l'EAR 2021](#) (note technique, novembre 2021).

2. Tableau LOG2 : logements par type, catégorie et nombre de pièces

La qualité de la variable « nombre de pièces » des résidences non principales a été dégradée par un changement de protocole et ne permet pas de diffuser le tableau LOG2 depuis le recensement de la population 2017. Suite à des travaux méthodologiques, ce tableau pourra être diffusé sur le millésime 2020.